

Original : anglais

**RÉSOLUTION  
DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION  
DU COMCEC**

**(İstanbul, du 21 au 24 novembre 2016)**

La Trente-Deuxième Session du Comité Permanent Pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) a été tenue du 21 au 24 novembre 2016 à İstanbul, Turquie.

Rappelant les résolutions pertinentes de la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique au Sommet tenue à Istanbul (Turquie) les 14 et 15 avril 2016, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Turquie Réalisation en contribuant à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique et a exprimé sa profonde appréciation à l'égard de la mise en œuvre réussie du statut révisé et de la stratégie adoptée du COMCEC lors du 4<sup>ème</sup> Sommet Extraordinaire ;

Rappelant les Résolutions pertinentes prises par les Conférences Islamiques au Sommet, le Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CME) et le COMCEC, la 4<sup>ème</sup> Session Extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, le Sommet Économique du COMCEC en 2009, la 43<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et la 31<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

Réaffirmant l'engagement de tous les États Membres à l'OIC-2025 : Programme d'action adopté à la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique au Sommet tenue les 14 et 15 avril 2016 à Istanbul, Turquie et à la stratégie du COMCEC adoptée par la 4<sup>ème</sup> Conférence Extraordinaire au Sommet Islamique tenue les 14 et 15 août 2012 à Makkah Al-Mukarramah;

Prenant note des rapports d'avancement soumis, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de coordination du COMCEC, le Centre de Recherches Statistiques Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESERIC), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), le Groupe de la Banque islamique de Développement (BID), la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) et l'Institut de la Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI);

Exprimant sa gratitude aux États Membres d'accueillir les Conférences Ministérielles, les Réunions, les ateliers, les foires et les autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI travaillant dans le domaine de la

coopération économique et commerciale, à savoir le SESRIC, le CIDC, la BID, la CICIA, l'OAIA et l'INMPI.

**Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre (Point 2 de l'ordre du jour) :**

1- **Se félicite** du Rapport d'Avancement soumis par le Bureau de Coordination du COMCEC qui souligne les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie ; **salue** les États Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à sa mise en œuvre et **demande aux** États membres et aux institutions de l'OCI de les soutenir pleinement en matière de la mise en œuvre de la Stratégie.

2- **Se félicite** de la convocation réussie des Groupes de Travail du COMCEC dans les domaines de coopération conformément aux résolutions pertinentes de la 31ème Session du COMCEC et **se félicite également** des études de recherche et des perspectives sectorielles réalisées et préparées par le Bureau de Coordination du COMCEC pour enrichir les discussions dans chaque Réunion du Groupe de Travail du COMCEC.

3- **Félicite** les efforts des Groupes de Travail pour rapprocher les politiques entre les États membres dans leurs domaines de compétence et **se félicite** des recommandations formulées par les Groupes de Travail lors de leurs réunions tenues en février-mars et en septembre-novembre 2016.

4- **Invite** tous les Pays Membres à déployer des efforts, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre les recommandations de politiques et **prie instamment** les institutions pertinentes de l'OCI de soutenir les États Membres à cet égard.

5. **Se félicite** de la finalisation de quatorze projets financés sous l'égide du financement du projet du COMCEC en 2015 et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des neuf nouveaux projets dans le cadre du troisième appel au projet en 2016; et **se félicite également** du quatrième appel au projet fait par le Bureau de Coordination du COMCEC en septembre 2016.

6- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de soumettre régulièrement un rapport sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC aux Sessions du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi et aux autres instances pertinentes de l'OCI.

7. **Encourage** les États membres qui se sont inscrits aux Groupes de Travail du COMCEC à participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail concernés et à bénéficier du Financement du Projet du COMCEC pour réaliser leurs projets de coopération.

8. Notant avec satisfaction que le nombre de Pays Membres s'étant inscrits au moins à un groupe de travail a atteint 50, **demande aux** États Membres qui ne l'ont pas encore

fait de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines Réunions du Groupe de Travail.

9 - **Se félicite de** la tenue de la Quatrième Réunion Annuelle de Coordination des points focaux du Groupe de Travail du COMCEC, organisée par le Bureau de Coordination du COMCEC les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2016 à Ankara, Turquie.

10- **Demande aux** Points Focaux Nationaux du COMCEC et aux points focaux des groupes de travail de travailler plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour une coordination et une communication efficaces.

11- **Demande aux** États Membres concernés de répondre aux « formulaires d'évaluation » distribués chaque année par le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de suivre la mise en œuvre des recommandations de politiques des Groupes de Travail du COMCEC.

12- **Invite également** les points focaux des groupes de travail à participer activement aux efforts de production de connaissances du COMCEC, entre autres, en aidant à la collecte et à la vérification des données propres à chaque pays et en fournissant des commentaires aux études de recherche.

13- **Exprime** sa gratitude au Bureau de Coordination du COMCEC, au SESRIC, au CIDC, au Groupe de la BID, à la CICIA et à l'INMPI pour leurs efforts déployés afin de mettre en œuvre la Stratégie du COMCEC.

14- **Adopte** les recommandations de la 32<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC tenue à Ankara, Turquie, les 17 et 18 mai 2016.

### **Programme d'Action Décennal de l'OCI (TYPOA) (Point 3 de l'ordre du jour)**

15- **Se félicite de** l'adoption de l'OIC-2025 : Programme d'action adopté lors du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique tenu à Istanbul, en République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016, qui fixe des objectifs ambitieux dans de divers domaines aux États Membres de l'OCI en vue de les réaliser d'ici les dix prochaines années.

16- Rappelant les résolutions pertinentes des 30<sup>ème</sup> et 31<sup>ème</sup> Sessions du COMCEC, **souligne** l'importance du suivi actif de la section économique et commerciale de l'OCI 2025 : Programme d'action du COMCEC et **demande** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports d'avancement détaillés sur la mise en œuvre du Programme aux Sessions du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi.

17- **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI, en consultation avec les organes pertinents de l'OCI y compris le COMCEC, de proposer un plan de mise en œuvre aux Pays Membres pour examen.

18- Rappelant les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, **demande également aux États Membres** de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour approfondir la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI.

### **Développements Économiques Mondiaux avec une Référence Spéciale aux États Membres de l'OCI (Point 4 de l'ordre du jour)**

19- **Prend note de** l'édition 2016 du rapport économique annuel du SESRIC intitulé « Transformer les Potentiels en Impact ». Conformément aux résultats du rapport :

- **Demande** les États Membres à améliorer l'accessibilité, la pertinence et la qualité des programmes d'éducation et de formation afin de familiariser les jeunes générations avec un éventail varié de capacités et de compétences adaptées aux besoins du marché du travail et de faciliter leur participation à l'économie en développant les programmes de jeunes entrepreneurs.

- En prenant en considération les opportunités offertes par le grand potentiel commercial de la région de l'OCI, **invite** les États Membres à prendre des mesures efficaces pour réduire les obstacles au commerce et aux investissements intra-OCI entravant la circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux entre les États Membres.

- Compte tenu de leurs riches ressources naturelles et de leurs potentiels d'énergies renouvelables, **invite** les États Membres à diversifier leurs sources d'énergie en vue d'améliorer la sécurité énergétique globale.

20- **Confie** au SESRIC le suivi des développements économiques mondiaux et leur effet sur les États Membres et de soumettre un rapport à ce sujet à la session annuelle du COMCEC.

21- **Prend note avec satisfaction** des rapports sur les perspectives sectorielles préparés par le Bureau de Coordination du COMCEC et soumis aux réunions des Groupes de Travail concernés.

### **Commerce Intra-OCI (Point 5 de l'ordre du jour)**

22- **Prend note avec satisfaction** de la convocation de la Septième Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce, tenue le 25 février 2016 à Ankara, sur le thème de « Renforcer la conformité des Pays Membres de l'OCI aux normes internationales » et **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes :

- Développer/Renforcer une Infrastructure Nationale de Qualité
- Soutenir les efforts déployés par les États Membres pour leur participation active aux travaux des Organismes Internationaux de Normalisation.

- Renforcer l'INMPI pour l'Adoption de Normes Harmonisées pour le développement d'Infrastructure de qualité au sein de l'OCI afin de promouvoir le Commerce intra-OCI.

*(Le document sur les recommandations de politiques, y compris la résolution pour chaque recommandation, est attaché en Annexe 8)*

23- **Prend note avec satisfaction** de la convocation de la Huitième Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce, le 6 octobre 2016 à Ankara, sur le thème de « Améliorer la Coopération des Agences frontalières entre les États Membres de l'OCI pour la Facilitation du Commerce » et **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes:

- Promouvoir l'adoption de normes internationales en matière de douanes et autres questions transfrontalières et logistiques pertinentes, ainsi que l'adhésion aux conventions internationales pertinentes pour l'harmonisation et la simplification des règles et procédures relatives au commerce transfrontalier et aux opérations logistiques,
- Promouvoir des dispositions/accords de reconnaissance mutuelle pour les contrôles aux frontières et les commerçants fiables,
- Améliorer l'échange d'informations entre les agences frontalières des Pays Membres en renforçant la connectivité des systèmes de technologie de l'information et de la communication, en fournissant régulièrement des plateformes d'échange de connaissances et en participant aux réseaux internationaux pertinents,
- Améliorer l'infrastructure des points de passage des frontières terrestres et de la connectivité des transports grâce aux efforts conjoints des pays voisins, par exemple à travers la création de comités techniques/de travail conjoints, qui comprennent les parties prenantes concernées afin d'identifier les facteurs qui engendrent des goulets d'étranglement.

*(Le document sur les recommandations de politiques, y compris la résolution pour chaque recommandation, est attaché en Annexe 8)*

24- **Invite** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce à participer à la Neuvième Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce, qui se tiendra le 9 mars 2017 à Ankara sur le thème de « Systèmes de Guichet Unique dans les États Membres de l'OCI en vue de Faciliter le Commerce » et à la Dixième Réunion qui sera organisée le 2 novembre 2017 sur le thème de « Zones Economiques Spéciales dans les États Membres de l'OCI: Apprendre des Expériences » et **invite** également les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce.

25- **Demande** aux États membres de participer activement aux activités commerciales qui seront organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (SIFC), la CICIA et l'INMPI en 2017 et **demande** également à ces institutions d'envoyer des invitations et des documents aux États membres suffisamment à l'avance de leurs réunions afin d'assurer la participation la plus large possible.

26- **Salue** les efforts déployés par la Gambie, en partenariat avec la Turquie et le Sénégal, pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « Renforcement des Capacités et Renforcement Institutionnel du Bureau des Normes de Gambie pour l'Adoption et la Mise en œuvre des Normes Halal de l'OCI/INMPI ainsi que l'Évaluation de la Conformité connexe » dans le cadre du deuxième appel à projets lancé par le financement de projets du COMCEC.

27- **Salue également** les efforts déployés par le Qatar en partenariat avec cinq autres pays membres pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « Accords Commerciaux et Diversification Économique au Qatar, Opportunités et Défis pour les Entrepreneurs » dans le cadre du deuxième appel à projets lancé par le financement de projets du COMCEC.

28- **Reconnaisant** les efforts du COMCEC déployés lors de ses réunions du Groupe de Travail en ce qui concerne la question de la facilitation du voyage, **invite** le Bureau de Coordination du COMCEC à s'attarder sur la facilitation du déplacement des hommes d'affaires lors des prochaines réunions du Groupe de Travail.

29- **Prend note** du rapport conjoint de la BID et du CCI intitulé « le Halal devient mondial ».

*i) SPC-OCI*

30- **Invite** les États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les accords SPC-OCI, à savoir l'accord-cadre, les PRETAS et les Règles d'Origine, à le faire dès que possible et **exprime** son intention de travailler avec les groupements commerciaux régionaux pour l'achèvement des conditions nécessaires à la mise en œuvre du système.

31- **Se félicite** de la soumission des listes de concession mises à jour au Secrétariat du CNC par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie et la République islamique d'Iran.

32- **Note avec satisfaction** que le Royaume du Maroc soumettra sa liste de concessions mise à jour au Secrétariat du CNC dans les mois prochains.

33- **Apprécie** l'engagement de l'Indonésie d'adhérer au système du SPC-OCI, **se félicite** de l'offre de l'Indonésie d'accueillir « un séminaire de formation en faveur des États Membres des Pays Asiatiques sur le SPC-OCI » à Jakarta en 2017.

34- Rappelant les résolutions pertinentes de la 31<sup>ème</sup> Session du COMCEC, la Session **invite** le Secrétariat du CCG, au nom de ses six États Membres, à transmettre leurs listes de concessions mises à jour le plus rapidement possible au Secrétariat du CNC en vue de saisir rapidement les opportunités d'accès au marché qui seront offertes par le SPC-OCI.

35- **Se félicite** de la notification faite par le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie au Secrétariat du CNC sur les mesures internes à prendre pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI et **demande** aux autres États Membres participants d'informer le Secrétariat du CNC sur les mesures internes pertinentes à prendre pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI le plus tôt possible.

36- **Félicite** le CIDC et la BID d'avoir organisé les événements de sensibilisation suivants en vue d'accroître la sensibilisation aux avantages du SPC-OCI auprès des responsables gouvernementaux et du secteur privé dans les États Membres;

- Séminaire de formation sur « Le SPC-OCI et ses protocoles au profit des pays africains », organisé du 28 au 30 mars 2016 à Casablanca (Maroc);
- Séminaire de formation sur « Le SPC-OCI et ses protocoles au profit des États de Palestine et de Jordanie », qui s'est tenu à Amman, Jordanie, les 4 et 5 avril 2016.

37- **Demande** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC, à la BID et aux autres Institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière du SPC-OCI.

## *ii) Foires Islamiques de commerce*

38- **Salue** les améliorations du nombre et de la qualité des foires et expositions commerciales islamiques et **exprime** ses remerciements et sa gratitude aux États membres suivants pour avoir accueilli des foires et expositions islamiques de commerce en coopération avec le CIDC :

- L'État des Emirats arabes unis qui a accueilli en concomitance la « 2<sup>ème</sup> Exposition du Tourisme et de Voyage » et la « 4<sup>ème</sup> Exposition Halal de l'OCI » à Sharjah du 8 au 10 décembre 2015,
- Le Royaume du Maroc pour avoir accueilli la « 3<sup>ème</sup> Exposition de la santé de l'OCI » à Casablanca du 24 au 26 mars 2016,
- Le Royaume d'Arabie saoudite pour avoir accueilli la « 9<sup>ème</sup> Exposition des industries agroalimentaires des États Membres de l'OCI » à Djeddah du 9 au 12 mai 2016 et la « 15<sup>ème</sup> Foire de Commerce de l'OCI » à Riyad du 22 au 26 mai 2016,

- La République du Sénégal pour avoir accueilli le Premier « Forum Africain des Affaires Halal » à Dakar du 3 au 5 mars 2016 et la « 2<sup>ème</sup> Exposition de l'Education Supérieure » à Dakar du 9 au 12 mai 2016;

39- **Se félicite** de l'offre des États Membres suivants d'accueillir des foires et expositions islamiques en coopération avec le CIDC en 2017/2019 et **demande** aux États Membres d'encourager la participation active de leur secteur privé et des institutions concernées à ces événements :

- La République d'Irak accueillera la 16<sup>ème</sup> Foire de commerce des pays islamiques de l'OCI à Bagdad du 2 au 7 avril 2017,
- La République arabe d'Égypte accueillera la « 3<sup>ème</sup> Foire du Tourisme des États Membres de l'OCI » au Caire du 18 au 21 octobre 2017,
- La République du Sénégal accueillera « la 1<sup>ère</sup> Exposition de l'OCI sur l'Economie Verte » du 26 au 29 octobre 2017 et « la 1<sup>ère</sup> Exposition de l'OCI des pêcheries et du milieu marin » en 2017 à Dakar,
- La République de Turquie accueillera la « 5<sup>ème</sup> Exposition Halal de l'OCI » à Istanbul du 23 au 26 novembre 2017 en coopération avec l'INMPI ;
- La République de Guinée accueillera la 17<sup>ème</sup> Foire de commerce de l'OIC en 2019.
- L'État du Koweït accueillera « la Foire Spéciale du Commerce de l'OCI » dans la ville de Koweït du 6 au 10 février 2018.
- Le Royaume d'Arabie Saoudite accueillera « le 10<sup>ème</sup> Salon des Industries Agroalimentaires des États Membres de l'OCI » à Djeddah du 10 au 13 avril 2017.
- La République d'Azerbaïdjan accueillera « la 1<sup>ère</sup> Exposition des Équipements sportifs et de Loisirs dans les États membres de l'OCI » à Bakou du 13 au 15 mai 2017 en collaboration avec la Fédération Sportive de la Solidarité Islamique.
- La République de Côte d'Ivoire accueillera « le 2<sup>ème</sup> Salon de la Construction et de l'Immobilier de l'OCI » en 2017 et « la 4<sup>ème</sup> Exposition sur la Santé en 2018 à Abidjan.

40- **Approuve** les amendements présentés par le CIDC dans le Règlement Intérieur de la Foire Islamique Internationale de l'OCI notamment, en ajoutant le paragraphe suivant à l'article n°2: «Tout candidat à l'organisation de la Foire islamique de Commerce ou d'une Exposition Spécialisée doit répondre aux conditions suivantes :

- Le lieu choisi doit disposer d'un parc d'exposition respectant les normes internationales ;
- La société de co-organisation doit avoir une grande expérience dans l'organisation des expositions internationales ;
- La société doit disposer d'une base financière solide ;

- La ville sélectionnée doit être liée à des vols réguliers ;
- Les candidatures à l'accueil de la Foire Islamique de Commerce et des Expositions Spécialisées sont examinées par un "comité de sélection présidé par le CIDC".

41- **Réitère** sa demande au CIDC de continuer à organiser des foires sectorielles spécifiques en coopération avec les États Membres et de soumettre régulièrement des rapports d'avancement sur les foires des sessions du COMCEC.

42- **Réitère également** sa demande aux États membres d'encourager leur secteur privé à participer activement aux foires commerciales islamiques.

*iii) Assistance technique liée à l'OMC*

43- **Note avec satisfaction** l'organisation de la « Réunion ministérielle consultative des ministres du Commerce de l'OCI » tenue le 14 décembre 2015 en marge de la 10<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, au Kenya.

44- **Exprime** ses remerciements et son appréciation au Groupe de la BID et au CIDC pour l'organisation des programmes de formation et des séminaires liés à l'OMC au profit des États membres.

45- **Appelle** la BID, le SESRIC et le CIDC à continuer à fournir une assistance technique aux États membres sur les questions liées à l'OMC et à poursuivre leurs efforts pour sensibiliser les États membres à l'importance des négociations commerciales de l'OMC et à leur impact sur les économies et leur **demande** d'unir et de coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres de l'OCI, de manière à faciliter leur pleine intégration dans le système commercial multilatéral sur une base juste et équitable.

46- **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC à aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC

47- **Salue** la volonté du Royaume hachémite de Jordanie de continuer à partager ses expériences d'adhésion à l'OMC avec les pays de l'OCI non membres de l'OMC.

48- **Exprime** sa reconnaissance au Royaume du Maroc pour son accueil, au CIDC et au Groupe de la BID pour l'organisation des Séminaires sur « L'administration des Accords commerciaux régionaux (ACR) et les perspectives de l'intégration commerciale régionale dans les États membres de l'OCI », tenu du 21 au 23 décembre 2015 à Casablanca et sur « L'accord sur la facilitation du commerce de l'OMC et les

perspectives d'activation du Guichet Unique de l'OCI » au profit des États membres africains, tenu du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2016 à Casablanca ;

49- **Exprime également** son appréciation à la République Arabe d'Égypte d'avoir accueilli le CIDC et l'unité technique d'Agadir (ATU) pour l'organisation d'un atelier sur « le Commerce des Services entre les Groupements Économiques Régionaux : Quelles leçons pour les Pays de la Quadrilatérale » au Caire du 21 au 23 décembre 2015.

*iv) Activités de financement du commerce*

50- **Apprécie** les activités de financement du commerce, de promotion et de développement du commerce de la CIFC et la mobilisation de fonds du marché international et des partenaires du développement pour financer les opérations commerciales dans les États membres, contribuant ainsi à la réalisation de la cible commerciale intra-OCI de 25 pour cent.

51- **Se félicite** des efforts déployés par la CIFC pour financer les PME et les pays membres les moins avancés et **prend note de** ses efforts pour diversifier son portefeuille et étendre son financement au secteur agricole, ce qui a un impact direct et prépondérant sur l'amélioration de la productivité, la création d'emplois, l'augmentation des recettes d'exportation et l'allègement de la pauvreté.

52- **Appelle** les États membres à compléter leurs conditions d'adhésion aux institutions du Groupe de la BID (CIFC et SIACE), afin que le Groupe de la BID s'acquitte de son mandat avec succès.

53- **Prend note** des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la CIFC dans le cadre de ses divers programmes phares, y compris l'Initiative Aide au commerce pour les États arabes (AFTIAS), le Programme arabo-africain du pont commercial et le Programme des connaissances commerciales.

54- **Prend également note** des efforts déployés par la CIFC dans l'organisation d'un Forum sur le développement du commerce afin de sensibiliser les secteurs privés des États membres aux services de financement du commerce de la CIFC et **encourage** les organisations du secteur privé des États membres à participer activement au Forum.

55- **Salue** le lancement officiel du Programme spécial pour l'Asie centrale (PSAC), avec sa composante de financement du commerce, lors de la 41<sup>ème</sup> Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs du Groupe de la BID et **prend note** des efforts

préparatoires entrepris par le Groupe de la BID (CIFC) pour sa mise en œuvre effective.

56- **Prend note** des efforts de la CIFC dans la mise en œuvre des Programmes commerciaux pour le développement des produits en fusionnant les services de financement du commerce avec ses interventions d'assistance technique liées au commerce et **demande** à la CIFC de développer des programmes similaires pour d'autres produits stratégiques.

57- **Se félicite** des efforts de la CIFC dans la diversification des instruments de la finance islamique encourageant les programmes de formation sur la finance islamique et visant la promotion des solutions présentées par la finance islamique dans les instances internationales et **accueille favorablement** l'annonce d'organiser un événement parallèle sur la finance du commerce islamique lors du prochain forum public de l'OMC.

*v) Activités de l'INMPI liées au commerce*

58- **Se félicite** des activités de l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays islamiques (INMPI) dans le domaine de la normalisation, de la métrologie, de l'accréditation et de leur impact sur la facilitation du commerce et le renforcement des capacités des États membres.

59- **Invite** les États membres à adhérer à l'INMPI et à participer activement aux Comités techniques (CT) et aux Comités de métrologie et d'accréditation.

60- **Se félicite** de la visibilité accrue de l'INMPI et **exprime** sa reconnaissance à l'INMPI pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence.

61- **Prend note avec satisfaction** de l'organisation de la Conférence Halal de l'INMPI tenue les 14 et 15 décembre 2015 en Malaisie conjointement par le Secrétariat Général de l'INMPI et le Département des Normes de Malaisie.

62- **Invite** les États membres à prendre part au Sommet mondial Halal qui sera tenu en marge de la 10<sup>ème</sup> Réunion de l'Assemblée générale de l'INMPI du 15 au 17 décembre 2016 à Istanbul.

63- **Prend note** des activités de renforcement des capacités suivantes organisées par l'INMPI :

- Programmes de formation en métrologie scientifique du 22 au 26 février 2016

en Turquie en coordination avec le président du Comité de métrologie de l'INMPI, le Secrétariat général de l'INMPI et le SESRIC,

- Formation sur le système d'information de l'INMPI du 19 au 21 avril 2016 en Turquie.

### **Renforcement du rôle du secteur privé dans la coopération économique (Point 6 de l'Ordre du jour)**

64- **Prend note** du rapport de la CICA soumis à la 32<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC et de l'explication de la CICA lors de la Session concernant la résolution pertinente de la 31<sup>ème</sup> Session du COMCEC et la recommandation de la 32<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC, **encourage** la CICA à s'efforcer de continuer de répondre aux besoins émergents du secteur privé dans les pays membres et de présenter un rapport d'avancement à la 33<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC et à la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

65- **Encourage également** leur Chambre de commerce à prendre part activement aux activités de la CICA.

66- **Se félicite de** la tenue du 9<sup>ème</sup> Forum des Femmes Entrepreneurs dans les pays islamiques, à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite, et de la 15<sup>ème</sup> Foire Islamique Commerciale le 25 mai 2016.

67- **Félicite** la République de Turquie de la réussite de l'organisation du deuxième atelier sur « Le renforcement de la coopération entre les Agences de registre du commerce des États membres de l'OCI », tenu les 16 et 17 novembre 2016, à Ankara.

68- **Prend note** des activités suivantes qui seront organisées par la CICA et **appelle** le secteur privé des États membres à participer activement à ces activités :

- La 17<sup>ème</sup> Réunion du secteur privé des pays de l'OCI qui se tiendra en 2017.
- Le 10<sup>ème</sup> Forum des Femmes Entrepreneurs dans les pays islamiques qui se tiendra au Soudan / Égypte en 2017.
- Atelier sur le développement des infrastructures clés pour la croissance rurale des pays de l'OCI qui se tiendra à Lahore, au Pakistan, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016.
- Programme de formation sur le développement de l'entrepreneuriat via la technologie de l'informatique pour les pays de l'OCI qui se tiendra en 2017.
- Forum/Exposition sur les échanges commerciaux (sectoriels) qui se tiendra en 2017.

69- **Prend note** de la stratégie visant à accroître le commerce des services dans les Pays membres, élaborée par la CICA en collaboration avec le Groupe de la BID et le CIDC.

70- **Rappelant** la résolution pertinente de la 43<sup>ème</sup> Réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI et la recommandation pertinente de la 32<sup>ème</sup> Réunion du Comité de suivi du COMCEC, **prend note** du rapport de la CICA et de l'Union des Chambres et des Bourses de Turquie (TOBB) sur la création d'un centre d'arbitrage affilié à la CICA à Istanbul et leur **demande** de soumettre un rapport d'avancement sur cette question à la 33<sup>ème</sup> Réunion du Comité de suivi du COMCEC.

#### **Amélioration du transport et des communications (Point 7 de l'Ordre du jour)**

71- **Prenant note avec appréciation** de la tenue de la 7<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de travail sur le transport et les communications organisée le 24 mars 2016 à Ankara, en République de Turquie, avec pour thème « Amélioration de l'entretien routier dans les Pays membres de l'OCI » et **se félicite de** ses recommandations de politiques de la Réunion suivantes :

- Élaborer une stratégie nationale d'entretien routier fondée sur les preuves et les données
- Assurer l'allocation d'un financement adéquat et durable pour l'entretien routier et accroître l'utilisation efficace des fonds disponibles alloués aux routes grâce à un cadre juridique et une structure institutionnelle solides
- Utiliser les contrats axés sur la performance dans l'entretien routier
- Mettre au point un système de gestion de base de données sur les routes

*(Le document des recommandations de politiques, incluant les justifications de chaque recommandation, figure à l'Annexe 8)*

72- **Prenant note avec appréciation** de la tenue de la huitième Réunion du Groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications le 27 octobre 2016 à Ankara, en Turquie, avec pour thème « Amélioration de la sécurité routière dans les États membres de l'OCI » **se félicite de** ses recommandations de politiques suivantes de la Réunion :

- Sensibiliser à la sécurité routière dans les États membres
- Adhérer aux conventions et accords principaux de sécurité routière des Nations unies et adapter l'approche des systèmes de sécurité au système de gestion national de la sécurité routière
- Créer un système de données fiable et durable pour la sécurité routière et les accidents

- Mettre en place une stratégie nationale de sécurité routière et désigner une institution/agence chef de file nationale chargée de la gestion de la sécurité routière

*(Le document des recommandations de politiques, incluant les justifications de chaque recommandation, figure à l'Annexe 8)*

73- **Demande** aux États membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications de participer activement à la 9<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le transport et les communications qui se tiendra le 16 mars 2017 sur le thème « Accroître la pénétration du haut débit dans les Pays membres de l'OCI », ainsi qu'à sa 10<sup>ème</sup> réunion qui aura lieu le 19 octobre 2017 sur le thème « Améliorer les corridors de transport transnationaux entre les Pays membres de l'OCI » et **demande également** aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire au Groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications.

74- **Se félicite** des efforts de la Turquie en partenariat avec six pays membres, pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé “Mesurer et comparer l'indice de mouvement des passagers entre les pays de l'OCI” dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à projet du financement de projet du COMCEC.

75- **Apprécie** les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI pour sensibiliser les Etats Membres concernés de l'OCI, sur la nécessité d'inclure les segments nationaux respectifs le long du corridor ferroviaire Dakar-Port Soudan de l'OCI dans leurs plans de développement nationaux et prie les Etats Membres concernés à soumettre leurs études de faisabilité bien conçues (au groupe BID et autres banques internationales de développement) pour assurer un soutien technique et un financement adéquats à ce projet.

76- **Se félicite** des efforts du Groupe de travail du COMCEC sur le Transport et les Communications pour améliorer le transport multimodal dans la région de l'OCI y compris les liaisons ferroviaires, **invite** le Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications à revoir leurs connectivités ferroviaires, y compris les problèmes majeurs rencontrés, au cours de leurs futures réunions.

## **Développer un secteur touristique durable et compétitif (Le Point 8 de l'ordre du jour)**

77- **Prenant note avec appréciation** de la tenue de la 7<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le tourisme le 4 février 2016 à Ankara sur le thème « Tourisme respectueux de l'islam (TRI): comprendre l'offre et la demande dans les pays membres de l'OCI », **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes:

- Développer des lignes directrices de base pour l'amélioration des services de base du TRI
- Accroître la sensibilisation au marché TRI auprès des acteurs de l'industrie du voyage via la normalisation de la terminologie utilisée dans le cadre du TRI, introduire la sensibilisation au marché et les programmes de formation en matière du service à la clientèle en ayant recours aux réseaux sociaux pour la promotion et la commercialisation
- Développer des services et des équipements sanitaires pour le marché TRI, en identifiant les différents points forts de la région de l'OCI, construire des centres de spécialisation, développer des traitements alternatifs/traditionnels et des programmes de bien-être
- Lancer une alliance entre les agents de voyages/tour-opérateurs respectueux de l'islam opérant dans le marché TRI.

*(Le document des recommandations de politique générale, y compris la justification de chaque recommandation, figure en annexe 8)*

78- **Prenant note avec appréciation** de la tenue à Ankara, le 1<sup>er</sup> septembre 2016, de la 8<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le tourisme sur le thème « Tourisme respectueux de l'Islam : développer et commercialiser les produits et services TRI dans les pays membres de l'OCI » et **se félicite** de ses recommandations politiques suivantes;

- Développer une stratégie nationale de tourisme respectueux de l'Islam qui se rattache aux objectifs touristiques généraux du pays en mettant l'accent sur la sensibilisation des acteurs, la création d'un organisme/comité dédié au TRI et développer une stratégie TRI nationale de développement de produits/services et de commercialisation.

- Réaliser un marketing de destination axé sur le TRI, mené par le gouvernement, en développant une marque et un positionnement TRI au bénéfice des fournisseurs de services locaux et mesurer le potentiel d'une destination TRI en finançant/organisant des campagnes à court terme.
- Soutenir les PME en développant des programmes de formation et de parrainage
- Développer la coopération bilatérale dans le domaine du tourisme au sein de l'OCI grâce à l'échange de connaissances techniques et aux efforts conjoints de promotion des destinations TRI

*(Le document des recommandations de politiques, y compris la justification de chaque recommandation, figure en annexe 8)*

79- **Invite** les États membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur le tourisme à participer activement à la 9<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le tourisme qui se tiendra le 16 février 2017 à Ankara sur le thème « Tourisme respectueux de l'Islam (TRI): Règlements des établissements d'hébergement dans les Pays membres de l'OCI » et à sa 10<sup>ème</sup> réunion qui se tiendra le 21 septembre 2017 sur le thème: « Gestion des risques et des crises et rétablissement après la crise dans le secteur du tourisme dans les Pays membres de l'OCI » et **invite également** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire au Groupe de travail du COMCEC sur le tourisme.

80- **Félicite** la Gambie, en partenariat avec le Sénégal et la Guinée-Bissau, pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « Renforcer la résilience communautaire par l'écotourisme » dans le cadre du deuxième appel à projet dans le cadre du Fonds de financement de projet COMCEC.

81- **Se félicite** de la tenue de la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) du 21 au 23 décembre 2015 à Niamey, République du Niger et **accueille favorablement** la sélection par la Conférence de al-Madinah al-Munawwarah comme Ville du tourisme 2017 de l'OCI, et de Tabriz comme Ville du tourisme 2018 de l'OCI.

82- **Se félicite** également de l'offre de la République populaire du Bangladesh d'accueillir la 10<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique des ministres du

Tourisme en novembre 2017 et **appelle** les États membres à participer activement à cet événement.

83- **Prend note** du rapport de la Quatrième réunion du Forum du tourisme du secteur privé OIC/COMCEC qui s'est tenue les 14 et 15 janvier 2016 à Istanbul, sur le thème « Promouvoir des produits et des services touristiques respectueux de l'Islam dans les Pays membres de l'OCI ».

84- **Se félicite** de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la 5<sup>ème</sup> réunion du Forum du tourisme du secteur privé OIC/COMCEC au premier trimestre 2017 et **demande** aux États membres d'encourager leurs représentants du secteur privé dans le secteur du tourisme à participer activement à cet événement.

85- **Se félicite** de l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir la 10<sup>ème</sup> Foire Internationale de Téhéran sur le Tourisme du 6 au 9 février 2017, et **demande** aux États membres de participer activement à cet événement.

86- **Se félicite** de l'organisation de l'atelier sur « le Futur du Développement du Tourisme à Konya » par le SESRIC en coopération avec le CIDC les 15 et 16 novembre 2016 à Konya, en République de Turquie.

### **Augmentation de la productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire (Point 9 de l'ordre du jour)**

87- **Prenant note avec appréciation** de la tenue de la 7<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur l'agriculture le 3 mars 2016 à Ankara sur le thème "Réduire les pertes alimentaires à l'exploitation dans les Pays membres de l'OCI", **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes :

- Identifier les lacunes de connaissances et d'information concernant les niveaux et les causes spécifiques des pertes alimentaires à l'exploitation pour les principales cultures et produits alimentaires en vue de fournir des solutions à chaque pays membre de l'OCI
- Améliorer/Développer la vulgarisation agricole, la formation et les activités de sensibilisation pour réduire les pertes alimentaires à l'exploitation
- Élaborer en coopération avec les institutions compétentes de l'OCI des

programmes/projets spécifiques pour remédier aux pertes à l'exploitation dans les chaînes de valeur agricole.

*(Le document des recommandations de politiques, y compris la justification de chaque recommandation, figure en annexe 8)*

88- **Prenant note avec appréciation** de la tenue de la 8<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture le 13 octobre 2016 sur le thème "Réduire les pertes post-récolte dans les pays membres de l'OIC", **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes ;

- Mise en place de comités nationaux de coordination pour la réduction des pertes post-récolte en vue d'identifier, prioriser et partager les pertes de données et les pratiques à travers une gamme de produits stratégiques et sensibiliser aux pertes post-récolte
- Mobiliser les fournisseurs de financement agricole pour allouer davantage de ressources financières en vue de répondre aux besoins d'investissement pour les pertes post-récolte dans les infrastructures agricoles
- Améliorer et développer les activités de vulgarisation agricole, de formation et de sensibilisation pour réduire les pertes post-récolte

*(Le document des recommandations de politiques, y compris la justification de chaque recommandation, figure en annexe 8)*

89- **Invite** les États membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture à participer activement à la 9<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur l'agriculture qui se tiendra le 23 février 2017 à Ankara avec pour thème « Réduire les déchets alimentaires dans les Pays membres de l'OIC » et sa 10<sup>ème</sup> Réunion qui se tiendra le 28 septembre 2017 sur le thème « Améliorer la performance des marchés agricoles: création et développement d'institutions de marché » et **demande également** aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire au Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture.

90- **Salue** les efforts du Tchad, de l'Indonésie, du Suriname et de la Turquie pour la mise en œuvre réussie des projets respectifs suivants, dans le cadre du deuxième appel à projets du financement de projets du COMCEC:

- « Projet de soutien aux centres de formation agricole au Tchad » : Tchad, en partenariat avec la Turquie et le Burkina Faso,
- « Projet sur l'amélioration des revenus des petits et moyens agriculteurs dans les Etats membres de l'OCI par l'intermédiaire du Système Agricole Intégré » par l'Indonésie, en partenariat avec la Gambie, l'Egypte et le Soudan,
- « Projet sur les déficits dans la culture de légumes sous serre; Principes pour les zones climatiques tropicales » par le Suriname, en partenariat avec la Guyane et la Turquie,
- « Projet sur l'établissement de bases de données, de connexion de réseaux et de pages web de petits exploitants/coopératives agricoles familiales entre les Etats membres de l'OCI » par la Turquie en partenariat avec 19 pays membres.

91- **Note avec appréciation** les efforts déployés par la République de Turquie et par le SESRIC dans l'organisation de stages de formation sur les différents aspects techniques, agricoles et de sécurité alimentaire dans les États Membres dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Agricoles de l'OCI.

92- **Prend note avec satisfaction** de l'organisation de la 7<sup>ème</sup> Session de la Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole ainsi que l'Assemblée Générale Inaugurale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) tenue du 26 au 28 avril 2016 à Astana, au Kazakhstan.

### **L'Allègement de la Pauvreté (Point 10 de l'ordre du jour)**

93- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 7<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail pour l'allègement de la Pauvreté, tenue le 11 février 2016 à Ankara avec le thème « *L'accès des Groupes Vulnérables aux Programmes de Protection Sociale dans les Pays Membres de l'OCI* », **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes;

- Promouvoir la formalisation du marché du travail via la création d'un environnement réglementaire pour faciliter la transition des affaires informelles au secteur formel et

augmenter la productivité des personnes embauchées de manière informelle et des chômeurs de longue durée à travers les programmes de formation et de développement des compétences, les services du crédit et du développement des affaires

- Promouvoir une couverture gratuite et universelle des soins de santé pour les groupes vulnérables

- Développer des programmes spécifiques de filets de sécurité sociale afin d'améliorer l'accès des enfants vulnérables aux services de santé et d'éducation pour prévenir la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

- Concevoir des programmes spécifiques de filets de sécurité sociale afin d'offrir un revenu minimum régulier aux personnes inaptes à travailler (handicapés, ménages pauvres gérés par des femmes, personnes âgées sans pension), et de développer des programmes de filets de sécurité sociale (y compris les programmes d'activation) pour les personnes en mesure de travailler.

*(Le document des recommandations de politique incluant la justification pour chaque recommandation est joint en Annexe 8)*

94- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 8<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail pour l'allègement de la Pauvreté, tenue le 3 novembre 2016 à Ankara, avec pour thème « *La Migration Forcée dans les Pays Membres de l'OCI : le Cadre des Politiques Adoptées par les Pays d'Accueil* », **se félicite** de ses recommandations de politique suivantes;

- Mettre au point un cadre de politique solide au niveau national, cohérent avec les législations et les mécanismes en vigueur dans les pays d'accueil, renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines afin de gérer les divers flux de migration forcée, et répondre aux besoins des migrants

- Faciliter l'accès à des logements sûrs et à des prix abordables en vue de réduire les pénuries de logements, d'alléger le fardeau économique pesant sur les migrants et les communautés d'accueil, et de leur permettre de participer activement à la vie quotidienne dans le pays d'accueil

- Accroître l'accès des migrants forcés au marché du travail en leur assurant des permis de travail et en développant des programmes de perfectionnement de leurs compétences en vue de promouvoir leur autonomie

- Faciliter l'accès des migrants forcés aux services de santé et d'éducation en éliminant les obstacles pratiques, y compris les disparités linguistiques et les frais de service

- Collecter des données fiables sur la population des migrants forcés en vue d'accroître l'efficacité de l'élaboration et de la surveillance des politiques, ainsi que des processus d'évaluation

- Mobiliser le soutien et les ressources au niveau international et de l'OCI pour atténuer la pauvreté parmi les migrants forcés

95- **Appelle** les États membres inscrits au Groupe de Travail du COMCEC pour l'allègement de la Pauvreté à participer activement à la 9<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail qui se tiendra le 6 avril 2017 à Ankara sous le thème «*La Malnutrition dans les Pays de l'OCI: un Piège pour la Pauvreté* », et à la 10<sup>ème</sup> Réunion qui aura lieu le 5 octobre 2017 avec pour thème «*L'Éducation des Enfants Défavorisés dans l'OCI: la Clé pour Échapper à la Pauvreté* », et **demande également** aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC pour l'allègement de la Pauvreté.

96- **Salue** les efforts déployés par le Cameroun, l'Iran, le Suriname et le SESRIC dans la mise en œuvre réussie des projets suivants, respectivement, sous le deuxième appel à projets dans le cadre du financement de projets du COMCEC :

- "Le projet sur le renforcement des capacités de la productivité agricole des petits producteurs du café et du cacao dans certains Etats d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest par le biais de l'amélioration des pratiques phytosanitaires" par le Cameroun en partenariat avec le Nigeria et le Bénin

- « Le projet sur le Rôle de la Réadaptation à Base Communautaire dans la Réduction de la Pauvreté» par l'Iran en partenariat avec la Malaisie et l'Indonésie

- « Conception et mise en œuvre du Système de Gestion de l'Information pour le système FSS au sein du Ministère » par le Suriname en partenariat avec la Turquie et la Guyane

- « Améliorer les Capacités Statistiques des Pays Membres de l'OCI dans le cadre des Statistiques de la Pauvreté» par le SESRIC en partenariat avec 25 pays membres.

***i) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) et Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA)***

97- **Réitère** ses demandes aux Pays Membres qui se sont engagés auprès du FSID de s'acquitter de leurs engagements et à ceux qui ne se sont pas encore engagés de le faire pour permettre au Fonds d'entreprendre davantage de projets de développement dans les Pays Membres. La session demande aussi aux Pays Membres d'envisager de prendre volontairement des engagements supplémentaires.

98- **Appelle** les Pays membres à mettre en œuvre les résolutions du Conseil des gouverneurs de la BID concernant la donation de terrains Waqf au FSID afin d'investir et d'accroître ses ressources pour l'allègement de la pauvreté.

99- **Demande également** au FISD d'intensifier ses efforts de mobilisation et de promotion de ressources provenant de différentes sources y compris le secteur privé des Etats Membres.

100- **Salue** les efforts de la Banque islamique de développement (BID) dans la mobilisation de ressources provenant de différentes institutions financières pour la mise en œuvre du Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA).

### *ii) Plan d'Action du Coton de l'OCI*

101- Rappelant les résolutions pertinentes des 30<sup>ème</sup> et 31<sup>ème</sup> Sessions du COMCEC sur le Programme du Coton de l'OCI, **se félicite** de l'allocation de la BID du financement nécessaire au projet du renforcement des capacités du SESRIC pour l'an 2017.

102- **Salue** la finalisation réussie du Programme avec le projet du renforcement des capacités du SESRIC, et exprime ses remerciements et appréciations à toutes les parties prenantes, ayant contribué au Programme.

103- **Prend note** des efforts déployés par le SESRIC dans l'organisation des stages de formation sur les différents aspects relatifs au coton dans les États membres dans le cadre du Programme de Formation du Coton de l'OCI (OCI-PFC) et exhorte les Centres d'Excellence en matière de Recherche sur le coton à renforcer leur coopération avec le SESRIC dans la mise en œuvre de ces stages de formation.

### *iii) Programme EFP-OCI*

104- **Apprécie** les efforts continus du SESRIC dans l'initiation et la mise en œuvre de divers programmes de renforcement des capacités professionnelles et stages de formation dans différents domaines et zones d'intérêt des États membres en vue de renforcer les capacités et la qualité des ressources humaines dans ces pays et **appelle** le SESRIC à mobiliser davantage de ressources financières pour ledit programme.

105- **Demande** au SESRIC et à la BID de continuer à élaborer et à mettre en œuvre de nouveaux projets et initiatives dans le cadre des sous-programmes de l'EFP-OCI, et **appelle** les États Membres à participer et à soutenir les différents programmes du SESRIC sous le programme **EFP-OCI**, par le biais de divers moyens, entre autres, l'activation du rôle de leurs Points Focaux Nationaux (PFN) dans cet important programme.

### *iv) Mise en œuvre des ODD*

106- Tout en **rappelant** la recommandation pertinente de la 32<sup>ème</sup> Session du COMCEC, le Comité de Suivi **se félicite** de l'étude intitulée «Contributions des

Institutions de l'OCI à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)» menée par la BID et le Bureau de Coordination du COMCEC en coopération avec SESRIC, et **appelle** les États Membres et les institutions pertinentes de l'OCI à utiliser les résultats de cette étude.

107- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de compiler les activités qui sont menées pour la mise en œuvre des ODD dans les Pays Membres, et de soumettre un rapport à la prochaine session du COMCEC.

108- **Rappelant** la résolution pertinente de la 31<sup>ème</sup> session du COMCEC sur l'identification des domaines prioritaires des ODD pour les États Membres, **invite** les États membres à bien compléter le "Sondage sur les tendances des priorités des ODD dans les Pays Membres de l'OCI" conçu et diffusé par le SESRIC, et **demande** au SESRIC de soumettre un rapport sur les résultats de l'enquête à la 33<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi et à la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

109- **Confie** au SESRIC d'être le point focal, en coordination avec le Secrétariat Général de l'OCI, au niveau de l'OCI pour suivre le cadre indicateur des ODD, en cours d'élaboration actuelle par la communauté internationale des statistiques et de soumettre régulièrement un rapport sur le progrès enregistré en ce qui concerne l'achèvement du cadre indicateur des ODD aux sessions annuelles du COMCEC.

### **L'approfondissement de la coopération financière (Point 11 de l'ordre du jour)**

110- **Prenant note avec appréciation de** la tenue à Ankara de la 6<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, tenue les 17 et 18 mars 2016 sous le thème « Développer les Stratégies de la Finance Islamique dans les États membres de l'OCI », **se félicite de** ses recommandations de politique, en tant que lignes directrices de référence pour les Pays membres intéressés par l'élaboration de stratégies de finance islamique.

111- **Prenant note avec appréciation de** la tenue de la Septième Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière le 20 octobre 2016 à Ankara avec pour thème "L'Architecture Financière Islamique Nationale et Mondiale : Problèmes et Solutions Possibles pour les Pays Membres de l'OCI", **se félicite de** ses recommandations de politiques du Groupe de Travail suivantes, comme lignes directrices de références aux Pays membres intéressés par le développement d'une Architecture de Finance Islamique:

- Développer/Soutenir un cadre législatif pour la Finance Islamique en révisant les Lois sur la Finance Islamique, les Régimes de Taxation, le Cadre du règlement des litiges et la Loi sur la Faillite.
- Développer les Cadres Institutionnelles, de régulations, de Supervision des Industries de Services de la Finance Islamique nécessaires en adoptant des

normes développées par les Institutions d'Architecture de Finance Islamique, et en améliorant le Cadre National.

- Etablir un Cadre solide de Gouvernance en introduisant les Exigences de la Gouvernance de la Charia au niveau des Institutions Financières dans les lois et les réglementations sur la Finance Islamique.
- Promouvoir la Protection du Consommateur et l'Éducation Financière en assurant la divulgation totale des Contrats de Finance Islamique et en ayant des Programmes d'Éducation Financière afin d'accroître la Sensibilisation et le niveau de compréhension des Transactions de Finance Islamique.
- Développer l'Infrastructure de Liquidité pour le Secteur de Finance Islamique, en émettant des Instruments de Liquidité en conformité avec la Charia, en développant un marché islamique actif des Capitaux, et en assurant des prêteurs de dernier ressort pour fournir des services en conformité avec la Charia.

*(Le document des recommandations de politiques incluant la justification pour chaque recommandation figure en Annexe 8)*

**112- Appelle** les États Membres s'étant inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière à participer activement à la huitième Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière qui se tiendra le 30 mars 2017, avec pour thème "Améliorer la Gestion de la dette publique dans les Pays Membres de l'OCI", ainsi qu'à la Neuvième Réunion qui se tiendra le 26 octobre 2017, avec pour thème "Diversification des Instruments de Finance Islamique", et appelle aussi les États Membres ne s'étant pas encore inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, à le faire.

**113- Loue** les efforts de la Gambie, en partenariat avec le Nigeria et le Sierra Leone, pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « le Renforcement des Capacités en matière des instruments de finance islamique » sous le deuxième appel à projets dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC.

**114- Loue également** les efforts de la Malaisie, en partenariat avec l'Azerbaïdjan, la Turquie et les EAU, pour la mise en œuvre avec succès du projet intitulé "Les Programmes de Renforcement des Capacités des Marchés Islamiques des Capitaux", sous le deuxième appel à projets dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC.

*i) Forum des Bourses des États membres de l'OCI*

**115-** Rappelant les résolutions des 30<sup>ème</sup> et 31<sup>ème</sup> Sessions du COMCEC, **Prend note** du rapport de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Forum des Bourses des États membres de l'OCI

accueillie le 27 octobre 2016 par la Bourse d'Istanbul et **salue** la proposition du Forum d'établir une plateforme électronique sur le Web pour le commerce d'Or bien adaptée et ayant pour objectif ultime d'être une bourse d'or/ plateforme entre les Pays Membres volontaires. La Session a également **demandé** au Forum/Secrétariat du Forum de mener les études nécessaires pour la plateforme/ bourse proposée.

116- **Invite également** les États Membres intéressés à participer activement au Forum des Groupes de Travail afin de soutenir la plateforme/bourse proposée en accélérant le processus d'intégration des bourses et d'harmonisation des cadres de régulations.

117- **Salue** l'offre de la Bourse d'Istanbul en tant que Secrétariat du Forum des Bourses de Valeurs de l'OCI, d'accueillir l'onzième Réunion du Forum en 2017 à Istanbul, et **demande** à tous les Pays Membres d'y participer activement.

118- **Demande** aux États membres et à la BID d'encourager la promotion conjointe des Index et sous-indices S&P et COMCEC/OCI.

#### *ii) Coopération entre les organes de régulation des marchés de capitaux*

119- Rappelant les résolutions pertinentes des 30<sup>ème</sup> et 31<sup>ème</sup> Sessions du COMCEC, **prend note** du rapport de la 5ème réunion du Forum des organes de régulation des marchés des capitaux du COMCEC, accueillie par le Conseil des marchés des capitaux de la République de la Turquie le 27 octobre 2016 à Istanbul et **prend note de** la proposition du Forum d'établir une plateforme immobilière électronique du COMCEC entre les Etats Membres de l'OCI qui participent au Forum et sont intéressés par le sujet. La Session **demande aussi** au Forum/au Secrétariat du Forum de mener les études exhaustives afin d'identifier les phases nécessaires pour l'établissement de la plateforme proposée, avec le soutien des autorités nationales pertinentes et les bourses des titres des Etats Membres volontaires.

120- **Invite aussi** les États membres intéressés à participer activement aux études pour appuyer la plateforme proposée en identifiant leurs organes autorisés d'accélérer davantage de travail technique pour la création de la plateforme.

121- **Salue** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des organes de régulation des marchés des capitaux du COMCEC, en ce qui concerne les défis du marché, les bases de données, l'alphabétisation financière et le renforcement des capacités concernant le marché des capitaux islamique, et **invite** également les États Membres à soutenir les efforts du Forum, à travers la participation à ses réunions et à contribuer à l'accomplissement des mandats des Groupes de Travail.

122- **Se félicite** de la proposition du Conseil des marchés de capitaux de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la Sixième réunion du Forum des organes de régulation des marchés de capitaux du COMCEC en 2017 à Istanbul et **demande** à tous les Etats membres de participer activement à cette réunion.

*iii) Coopération entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires*

123- **Salue** la proposition de la Banque Centrale de la Turquie d'accueillir la 15ème Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des États Membres de l'OCI au cours du 2ème semestre de 2017 et **exhorte** les États Membres à participer activement à cette réunion.

124- **Salue** les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des États Membres dans divers aspects de coopération et **demande** au SESRIC de continuer à organiser de telles activités pour les institutions pertinentes dans les États Membres.

**Échange de vues sur « le Développement des Stratégies de Finance Islamique dans les Pays Membres de l'OCI » (Point 12 de l'Ordre du Jour)**

125- **Salue** les recommandations de politiques de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière concernant "le Développement des Stratégies des Finances Islamiques dans les Pays Membres de l'OCI", organisée les 17 et 18 mars 2016 à Ankara en Turquie, en tant que lignes directrices de référence pour les Pays membres intéressés par l'élaboration de stratégies de finance islamique.

*Réf : Document de Recommandations de politiques (Annexe 7)*

***Thème de la Prochaine Session d'Échange de Vues***

126- **Décide** que « l'Amélioration des Couloirs Transnationaux du Transport entre les Pays Membres de l'OCI » sera le thème de la Session d'échange de vues lors de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC et demande au Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications, en coopération avec les institutions pertinentes de l'OCI, de proposer des recommandations de politiques concrètes à ce sujet et d'en faire un rapport à la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

***Date de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC (Point 13 de l'Ordre du Jour)***

127- **Décide** que la 33<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi aura lieu les 10 et 11 mai 2017 à Ankara, Turquie, et que la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC se tiendra du 20 au 23 novembre 2017, à İstanbul, Turquie

**Autres questions (Point 14 de l'Ordre du jour)**

***i) Renouvellement des Membres du Bureau***

128- **Élit** l'État du Qatar, la Malaisie et la République du Gabon comme vice-présidents du Bureau du COMCEC pour représenter les Régions Arabe, Asiatique et Africaine, respectivement, et la République Islamique de Pakistan comme Rapporteur, pour assumer leurs postes à partir de la 33<sup>ème</sup> Réunion du Comité du Suivi du COMCEC ; et suite aux élections, la composition du Comité du Suivi est comme suit ;

<b><u>Pays</u></b>	<b><u>Statut</u></b>
République de Turquie	: Président (Permanent)
État de Palestine	: Vice- Président (Permanent)
Royaume d'Arabie Saoudite	: Vice- Président (Permanent)
État du Qatar	: Vice-Président (Représentant de la Région Arabe)
Malaisie	:Vice-Président (Représentant de la Région Asiatique)
République du Gabon	:Vice-président (Représentant de la Région Africaine)
État du Kuwait	: Membre de l'Ancien Bureau
République d'Indonésie	: Membre de l'Ancien Bureau
République du Niger	: Membre de l'Ancien Bureau
République Islamique du Pakistan	: Rapporteur

-----